LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : DIFFÉRENTES FORMES D'ABUS

DÉFINITION

La violence faite aux femmes est **le recours intentionnel et systématique à des tactiques qui visent à établir et à maintenir un pouvoir et un contrôle** sur les pensées, croyances et actions d'une femme, en provoquant chez elle la crainte ou la dépendance, selon le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

Décortiquons cette définition :

- le recours à la violence est intentionnel : il s'agit donc d'un comportement choisi;
- on parle de « tactiques » : il y a donc plusieurs formes d'abus;
- le but est d'établir et de maintenir un pouvoir et un contrôle sur les pensées, croyances et actions d'une femme, donc sur plusieurs plans de la vie d'une femme;
- et le résultat est la crainte ou la dépendance.

QUI ABUSE ?

- le conjoint ou la conjointe (mariage ou relation de fait);
- un amoureux ou une amoureuse;
- un membre de sa famille (incluant un enfant-adulte);
- une connaissance, une personne qui lui offre de l'aide professionnelle ou non;
- à l'occasion, un inconnu.

L'ABUS PEUT PRENDRE DIFFÉRENTES FORMES

L'abus physique : tout geste physique qui fait volontairement du mal à la femme. Ce geste peut être posé avec la main, le pied ou un objet.

La négligence : lorsque la personne qui s'occupe des besoins particuliers de la femme retarde ou refuse volontairement de prendre ses responsabilités, ce qui cause du tort à la femme (p. ex. ne pas donner les médicaments essentiels ou en donner trop, etc.)

La violence sexuelle : lorsqu'une femme est rabaissée sexuellement, par des paroles ou des actes, lorsqu'elle se sent obligée de faire ou de subir des actes sexuels contre son gré. La contrainte peut être directe, sous forme verbale ou physique, mais elle peut aussi être indirecte, sous forme de chantage.

L'abus psychologique : lorsque quelqu'un fait volontairement quelque chose à la femme, en sachant que cela lui causera un tort émotif et psychologique.

L'abus verbal : paroles qui ont pour but de blesser l'autre. Ces mots peuvent être prononcés sur un ton agressif, mais aussi sur un ton mielleux.

L'abus financier : prendre le contrôle des finances de la femme, sans lui donner un droit de regard ou parfois sans qu'elle en soit même consciente. Lui soutirer de l'argent, lui emprunter de l'argent sans le lui remettre, etc.

L'abus spirituel : ridiculiser les croyances, empêcher une femme de pratiquer sa foi.

ÉTABLIR UN PLAN DE SÉCURITÉ

Un plan de sécurité, c'est un outil qui doit être adapté à la situation spécifique de chaque femme et adapté au fur et à mesure que sa situation évolue. Dans le plan, on aborde la sécurité physique, émotionnelle et financière. Une intervenante peut aider à élaborer un plan qui peut comprendre :

- **La sécurité physique :** Savoir à qui téléphoner, avoir les moyens de téléphoner. Planifier une sortie rapide de son logement, de son lieu de travail, etc. Planifier ses déplacements, varier ses trajets. Avoir ses documents importants en lieu sûr (passeport, carte d'assurance-santé, visas, etc.)

- **La sécurité émotionnelle :** Se préparer mentalement à affronter telle ou telle personne. Avoir un réseau de personnes de confiance (famille, travailleuses d'appui, amies/amis). Avoir et mettre en pratique sa stratégie de soutien à la vie si l'on a des pensées suicidaires.

- **La sécurité financière :** Avoir une somme à sa disposition, ne pas partager ses codes de sécurité pour son compte de banque, ne pas prêter sa carte de crédit.

RÉFLEXION

Dans ma vie, j'ai vécu de l'abus de type… de la part de…

Aujourd'hui, si je ne me sens pas en sécurité, je peux faire ceci :

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Cette fiche est inspirée en grande partie de « Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus », de Johanne Ouimette préparé pour d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa (Ontario), 2007.

Johanne Ouimette, « La force de s'affranchir », Éditions de l'homme, Montréal, 2005.